



Diffusé pour la Gloire  
d'Hakadoch Barouh' Hou  
par Yéchivat Torat H'aïm Cej Nice

# Oneg Chabat n° 131 « *le Délice du Chabat* »

**Chabat l'univers du Meilleur - par Rav Imanouël Mergui**

Au traité Chabat 88A le Talmud enseigne : le verset (Chémot 19-17) dit « les Enfants d'Israël se tenaient au bas de la montagne (lorsqu'ils ont reçu la Tora) », cela veut dire que D'IEU a soulevé la montagne et leur a dit si vous acceptez la Tora - très bien, sinon je vous enseveli sous la montagne. Rav Ah'a bar Yaakov dit : puisqu'on a été forcé et contraint de recevoir la Tora, dans le cas où on ne la ferait pas on serait épargné du châtement divin.

Le Rachba s'interroge donc pourquoi lorsque les Enfants d'Israël ont commis des fautes et abandonné la Tora D'IEU les a punis et exilés de leur terre ?

Rabi Yaakov H'adad de Djerba (rapporté dans le feuillet Torat Hah'ah'amim n°164) propose la réflexion suivante : au traité Chabat 119B Abayé enseigne que la destruction de la ville Sainte de Yérouchalaïm est liée à la transgression du Chabat ! La question s'impose puisque le Talmu au traité Yoma 9B nous livre comme enseignement que l'origine de la

destruction est liée aux trois fautes commises par Israël : l'idolâtrie, la débauche, le meurtre ? Voilà comment il faut joindre ces deux enseignements : si les erreurs d'Israël n'étaient que ces trois fautes ils n'auraient pas subi le châtement divin puisqu'ils pouvaient prétexter qu'ils ont reçu la Tora de façon contrainte, cependant les Sages enseignent que le commandement de Chabat a été pris par Israël avant même d'avoir reçu la Tora au mont Sinaï - c'est à Mara après la traversée de la mer que les Enfants d'Israël ont accepté de faire Chabat ! Donc, sur le commandement du Chabat ils ne peuvent pas prétexter qu'ils ont été contraints ! Par conséquent lorsqu'ils transgressent Chabat le courroux divin se met en œuvre.

Il y a deux points intéressants à constater dans ce commentaire :

1. La punition divine quant à la transgression du Chabat est évidente, on n'a aucun argument pour en être dispensé certes la Téhouva est possible, et il

convient de se repentir sur la faute du Chabat au plus vite...). Chabat est au-dessus des pires fautes, telles l'idolâtrie, la débauche, le meurtre !

2. Si c'est Chabat qui entraîne la punition divine, pourquoi le Talmud parle des trois fautes ? Cela veut dire que si l'homme transgresse ce qu'il a accepté de plein gré (Chabat) il est puni même sur ce qu'il a été contraint d'accepter (les trois fautes). Il y a des fautes sur lesquelles l'homme peut encore trouver un moyen de s'en sortir mais à partir du moment où il rejette même ce qu'il avait accepté de plein gré il paie même ce qu'il a été forcé de faire. Chabat révèle les autres fautes. En transgressant Chabat l'homme prouve que ces trois fautes sont commises par rejet de toute la Tora. Chabat contient en lui-même ces trois notions représentées par ces trois fautes. Chabat est un mot qui compte triple ! Pourquoi ? L'idolâtrie on la retrouve dans le non-Chabat, bien évidemment ne pas faire Chabat c'est renier D'IEU telle l'idolâtrie. La débauche, un peu plus subtile de la retrouver dans la transgression du Chabat ; nous savons que Chabat est appelée la "kala" la fiancée de D'IEU – ne pas faire Chabat c'est violer cette fiancée. Le meurtre, encore plus simple à expliquer, parce que Chabat donne un sens à l'existence toute entière. Sans Chabat la vie n'a pas de sens. Le pire suicide de l'être c'est de ne pas faire Chabat.

L'exil n'est uniquement la cause de la transgression du Chabat, conclut Rabi Yaakov H'adad.

En cette veille de Chavouot – jour du don de la Tora empressons nous de reprendre le chemin de la Tora, à commencer par Chabat afin que l'exil terrible et terrifiant cesse et prenne fin. Chabat donne un sens à la Tora, à l'existence, à la vie de l'homme. Chabat est Guéoula. Chabat c'est le retour au divin, c'est le remède à la débauche, et conduit au respect des êtres (plus de meurtre de quelque façon soit-il). Chabat c'est le programme de la vie. Chabat nous

décrasse de l'exil ! Comment espérer et goûter au bonheur sans Chabat ?! C'est tellement inconcevable... Et quel Chabat ? Non pas celui qui nous est imposé mais celui qu'on a envie de faire. Certes on est obligé de faire Chabat, il n'est pas conditionné au bon vouloir de chacun, mais le premier Chabat que nous avons fait nous l'avons accepté agréablement et sans en être forcé et c'est cette dimension qu'on doit retrouver chaque semaine lorsqu'on fait Chabat : il faut avoir envie de faire Chabat. Et, si on 'a pas envie comment fait-on ? Rabi Bounam de Parchish'a ztsal disait : il faut avoir envie d'avoir envie ! Si de manière générale on ne peut pas demander à D'IEU d'avoir envie de nous si nous n'avons pas envie de Lui, cela prend un sens encore plus fort pour ce qui est du Chabat. Pourquoi ? Dans le Birkat Hamazon (prière récitée après le repas) de Chabat on intercale un passage "Rétsé" dans lequel on demande à D'IEU de "vouloir de nous". Faire Chabat c'est revendiquer à D'IEU qu'IL nous agrée, qu'IL se tourne vers nous, qu'IL s'intéresse à nous, qu'IL ne nous abandonne pas. Cela ne peut se faire seulement si à notre tour on a envie de Lui, et on a envie de faire Chabat. Seulement si on fait Chabat à la dimension de "Rétsé"... Là Chabat retrouve sa fonction de Clé du Bonheur. Parce que Chabat est lui-même synonyme de bonheur. Lorsqu'on comprend qu'à travers Chabat on a réglé notre problème personnel, notre relation avec D'IEU (l'idolâtrie), notre relation avec nos proches à commencer par notre épouse (la débauche) et notre rapport aux autres (le meurtre), alors on n'a plus de mal à admettre que Chabat c'est l'univers du meilleur.

**Horaires Chabat Kodech Nice 5780-2020**

vendredi 28 iyar-22 mai entrée de Chabat 20h15

*\*pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage*

*AVANT d'allumer\**

samedi 29 iyar-23 mai réciter chémâ avant 8h57

sortie de Chabat 21h49 – Rabénou Tam 22h28

**Roch Hodech Sivan dimanche 24 mai**